

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

BALTIMOR3P est une SARL immatriculée au R.C.S de Roubaix Tourcoing sous le n° 491 650 131 sise au 445 boulevard Gambetta 59200 TOURCOING. BALTIMOR3P est un prestataire de solutions informatiques.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles BALTIMOR3P s'engage à fournir au CLIENT, agissant dans le cadre de son activité professionnelle, la prestation convenue dans le document intitulé « devis ».

Le contrat qui lie le CLIENT et BALTIMOR3P est formé par un ensemble contractuel composé par les actuelles conditions générales de vente et le devis accepté et revêtu de la signature du CLIENT.

La signature du devis par le CLIENT emporte adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui constituent le socle unique de la négociation commerciale conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, le CLIENT renonçant à se prévaloir de ses documents notamment de ses propres conditions générales d'achat.

Le devis fait référence à ces conditions générales de ventes qui sont disponibles sur simple demande à BALTIMOR3P ou téléchargeables sur le site [www.baltimor3p.com](http://www.baltimor3p.com).

Ces conditions générales de vente pourront être modifiées à tout moment, les conditions applicables seront celles en vigueur au moment de la validation du devis par le CLIENT.

La durée de validité de l'offre BALTIMOR3P est précisée sur le devis.

Toute modification de la commande initiale fera l'objet d'un nouveau devis.

### Obligation des parties

Chacune des parties s'engage à accomplir les obligations mises à sa charge avec toute la diligence requise.

BALTIMOR3P s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin d'accomplir la prestation convenue.

Le CLIENT s'engage à fournir tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de la prestation par BALTIMOR3P ainsi qu'à honorer les paiements convenus. Le cas contraire le contrat pourra être résilié aux torts exclusifs du CLIENT qui pourra être contraint à payer le solde de ce qu'il doit au titre de la commande.

Il appartient au CLIENT d'indiquer au moment de l'installation, toute spécificité pouvant avoir des conséquences sur le bon fonctionnement du logiciel.

### Livraison des logiciels

La date de livraison qui pourrait être donnée dans le devis n'est donnée qu'à titre indicatif, la responsabilité de BALTIMOR3P ne pouvant être engagée en cas de retard dans la livraison.

On entend par livraison la remise d'un logiciel répondant aux spécificités du devis signé.

La livraison sera précédée d'une recette qui donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal de réception.

Cette réception s'effectuera à une date déterminée d'un commun accord entre le CLIENT et BALTIMOR3P.

Le CLIENT s'engage à accepter la réception en cas d'adéquation du logiciel avec le devis.

Si un problème mineur survenait lors de la réception, n'empêchant pas le fonctionnement du logiciel, la réception serait tout de même réalisée, à charge pour le CLIENT d'indiquer des réserves sur le procès-verbal qui sera établi.

Si la réception ne pouvait être faite au jour convenu en raison d'une anomalie du logiciel rendant son usage difficile voire impossible, BALTIMOR3P s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de remédier à ces difficultés.

Une nouvelle date de réception sera alors convenue entre les parties.

### **Les garanties**

- La garantie de conformité et des vices cachés sur les logiciels

BALTIMOR3P s'engage à fournir un logiciel conforme au devis signé et exempt de virus à la livraison.

BALTIMOR3P garantit un logiciel exempt d'anomalies et de défauts de fonctionnement provenant de vices ou erreurs de conception ou de réalisation qui se révéleraient dans la période de garantie.

La durée de cette garantie est indiquée sur le devis signé et court à compter de la réception définitive du logiciel.

Pour la mise en œuvre de cette garantie, le CLIENT devra sans délai, aviser BALTIMOR3P d'une défaillance du logiciel. Cette garantie portera uniquement sur la prise en charge de la correction des erreurs.

Cette garantie ne pourra toutefois pas être mise en œuvre si le CLIENT n'a pas respecté les conditions d'utilisation, s'il est intervenu lui-même sur le logiciel ou s'il a fait intervenir 1/3 ou encore si l'utilisation du logiciel est faite dans des conditions différentes de celles prévues initialement.

- La garantie de conformité et des vices cachés sur les matériels vendus

A titre accessoire et sur demande du CLIENT, BALTIMOR3P peut être amenée à fournir des matériels informatiques.

Le CLIENT devra s'informer de la garantie du constructeur inhérente à chacun des matériels vendus par BALTIMOR3P.

BALTIMOR3P fournira toutes les informations nécessaires au CLIENT afin que celui-ci puisse exercer toute réclamation à l'égard du fabricant.

BALTIMOR3P s'exonère de toute responsabilité en cas de défaillance du matériel.

### **Responsabilités de BALTIMOR3P concernant le logiciel**

BALTIMOR3P garantit le CLIENT contre tout dommage direct qu'il devrait subir du fait d'une inexécution ou d'une mauvaise exécution par BALTIMOR3P de ses obligations au titre de la commande.

BALTIMOR3P ne saurait être tenue responsable de la destruction des données du CLIENT à qui il appartient de réaliser des sauvegardes.

Si la responsabilité de BALTIMOR3P devait être engagée pour quelle que raison que ce soit, elle ne pourrait l'être pour des montants supérieurs à ceux payés par le CLIENT, dans le cadre de la maintenance annuelle courante du logiciel défaillant.

### **Droits de propriété intellectuelle**

Les logiciels standards et spécifiques sont protégés par le droit d'auteur appartenant à la société BALTIMOR3P.

Dans le cadre des commandes qui sont faites, le CLIENT, ne bénéficie que d'un droit d'usage personnel, non exclusif et dans les limites définies au bon de commande.

En l'absence d'indication de durée dans le bon de commande cette durée d'utilisation est la durée de vie des droits d'auteur. Le CLIENT s'engage à respecter ces droits d'auteur. Il pourra toutefois réaliser une copie de sauvegarde du logiciel.

Conformément à l'article L 122-6 du code de la propriété intellectuelle, BALTIMOR3P devra être sollicitée pour toute intervention sur le logiciel

Le CLIENT s'interdit d'intervenir ou de faire intervenir 1/3 sur le logiciel notamment pour sa maintenance ou pour le faire évoluer sans autorisation de BALTIMOR3P, il s'interdit de l'adapter et de le reproduire.

Au cas où les droits d'auteur de BALTIMOR3P sur le logiciel seraient contestés, le CLIENT s'engage à prévenir BALTIMOR3P de toute contestation dès qu'il en aura connaissance.

### **Assurances**

BALTIMOR3P est assurée en responsabilité civile professionnelle.

### **Prix et règlements**

Les prix et conditions de paiement sont ceux figurant dans le bon de commande accepté.

Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce tout retard de paiement donnera lieu à la facturation d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable.

BALTIMOR3P percevra en outre une indemnité de recouvrement forfaitaire de 40 euros, sauf à ce que des frais supplémentaires aient été engagés.

En l'absence de paiement et après une mise en demeure préalable, BALTIMOR 3P pourra, à sa convenance décider soit de la résiliation du contrat aux torts exclusifs du CLIENT soit de la suspension de la prestation jusqu'à complet paiement du prix.

### **Confidentialité**

BALTIMOR3P et le CLIENT s'interdisent de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative, etc., qui leur auront été communiquées ou dont ils auraient eues connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Les parties reconnaissent que toute divulgation léserait les intérêts de l'autre partie et engagerait la responsabilité de l'auteur de la divulgation.

### **Références commerciales**

BALTIMOR3P est d'ores et déjà autorisé à mentionner le nom du CLIENT dans ses plaquettes publicitaires et autres documents ou supports commerciaux tels que site internet.

### **Nullité d'une clause**

L'annulation d'une clause de ces conditions générales de vente ne saurait entraîner l'annulation des autres clauses qui continueront à produire effet.

### **Règlements des litiges**

Les parties s'engagent à tenter de régler leurs différends à l'amiable avant de saisir le tribunal compétent

Pour tout litige relatif à l'interprétation du contrat ou à son exécution le tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Lille Métropole sauf dans le cas d'une compétence exclusive d'attribution d'un tribunal alors le tribunal compétent sera celui dont dépend le siège social de la société BALTIMOR3P.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.